

---

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale  
extraordinaire du SEDR-CSQ** tenue le 26 février 2019,  
à compter 17 h 15, salle Frontenac/Montcalm, Hôtel Travelodge, Québec

---

Présences : 123  
Découvreurs : 55  
Navigateurs : 68  
Quorum : 75

Ordre du jour FERMÉ

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 27 novembre 2018
5. Modifications aux statuts et règlements
  - Chapitre 5.00 Conseil d'administration et comité exécutif
  - Article 5.03.4.6 Votation

---

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue aux membres présents. Il précise que Jocelyn Noël sera en arrêt de travail jusqu'au 15 mars 2019.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE François Caron agisse à titre de président d'assemblée et Cynthia Godbout à titre de coprésidente d'assemblée pour cette réunion. »

Proposeur : Martin Hogue  
Appuyeuse : Lucie Gagnon

**-Adoptée à majorité-**

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Mario Bissonnette  
Appuyeur : Serge Bilodeau

**-Adoptée à majorité-**

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 27 novembre 2018**

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 27 novembre 2018 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Ann Foucault  
Appuyeuse : France Olivier

**-Adoptée à l'unanimité-**

5. **Modifications aux statuts et règlements**

Chapitre 5.00 Conseil d'administration et comité exécutif  
Article 5.03.4.6 Votation

Sylvie Perreault présente les modifications proposées par le comité dans la section « Votation » des statuts et règlements du SEDR-CSQ. Elle explique que pour en arriver à ce résultat, les changements suggérés doivent être approuvés par toutes les instances : comité des statuts et règlements, comité exécutif, conseil d'administration et conseil de déléguées et délégués. L'assemblée générale est la dernière étape pour officialiser les modifications.

Sylvie Perreault précise que l'an passé, lors d'une simulation de vote électronique, quelques membres avaient eu de la difficulté à recevoir par envoi postal le code nécessaire à la suite des étapes de votation. Certains ont reçu le courrier en retard et d'autres ne l'ont simplement jamais reçu. Cette année, toutes les communications seront faites par courriel et gérées par une nouvelle firme. Sylvie Perreault rappelle d'ailleurs aux membres l'importance de transmettre leur courriel personnel à Manon Pelletier par la voie du Google Formulaire envoyé il y a quelques semaines. Les élections pour le comité exécutif et pour le conseil d'administration se dérouleront par vote électronique. En résumé, les différentes modifications des statuts et règlements touchent la procédure à suivre pour le vote électronique.

« QUE l'assemblée générale SEDR-CSQ adopte les modifications proposées à l'article 5.03.4.6 des Statuts et règlements du SEDR-CSQ en ce qui a trait à la votation pour les élections au conseil d'administration. Ces changements entreront en vigueur dès leur adoption en assemblée générale. » (Annexe I)

Proposeuse : Sylvie Perreault  
Appuyeur : Mario Bissonnette

**-Adoptée à majorité-**

Levée de l'assemblée à 17 h 25.

---

Martin Hogue,  
président par intérim

---

Manon Castonguay,  
secrétaire-trésorière par intérim